

PRESENTATION DU PLAN ECOLE



MAIRIE
5 bis rue des géraniums
38160 SAINT SAUVEUR



PLAN ECOLE 2022

- Pour lutter contre le réchauffement climatique, la Stratégie Nationale Bas Carbone doit mener la France à la neutralité carbone d'ici 2050.
- Le secteur du bâtiment qui représentait 19% des émissions de Gaz à Effet de Serre en 2017 doit réduire significativement son empreinte carbone, notamment en améliorant sa performance énergétique.
- Le décret tertiaire entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019 et issu de la loi Elan vise à accompagner le passage à l'action des bâtiments tertiaires existants. Il **oblige** à une réduction des consommations énergétiques selon trois paliers : 2030, 2040 et 2050.

PLAN ECOLE 2022

- Le projet actuel « Plan Ecole » est la première étape de la réhabilitation du groupe scolaire devant à terme satisfaire aux exigences du Décret tertiaire.
- Ce projet répond également à une demande historique de l'équipe enseignante et des parents d'élèves de pouvoir améliorer les conditions globales de prise en charge des enfants sur les plans scolaires (création d'un préau, aménagement paysagers des cours de récréation, amélioration du confort d'été), et extra scolaires (agrandissement et amélioration du confort thermique et acoustique de la cantine)
- Ce projet est l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois mené en concertation avec l'équipe enseignante, et les différents acteurs concernés.

PLAN D'ENSEMBLE

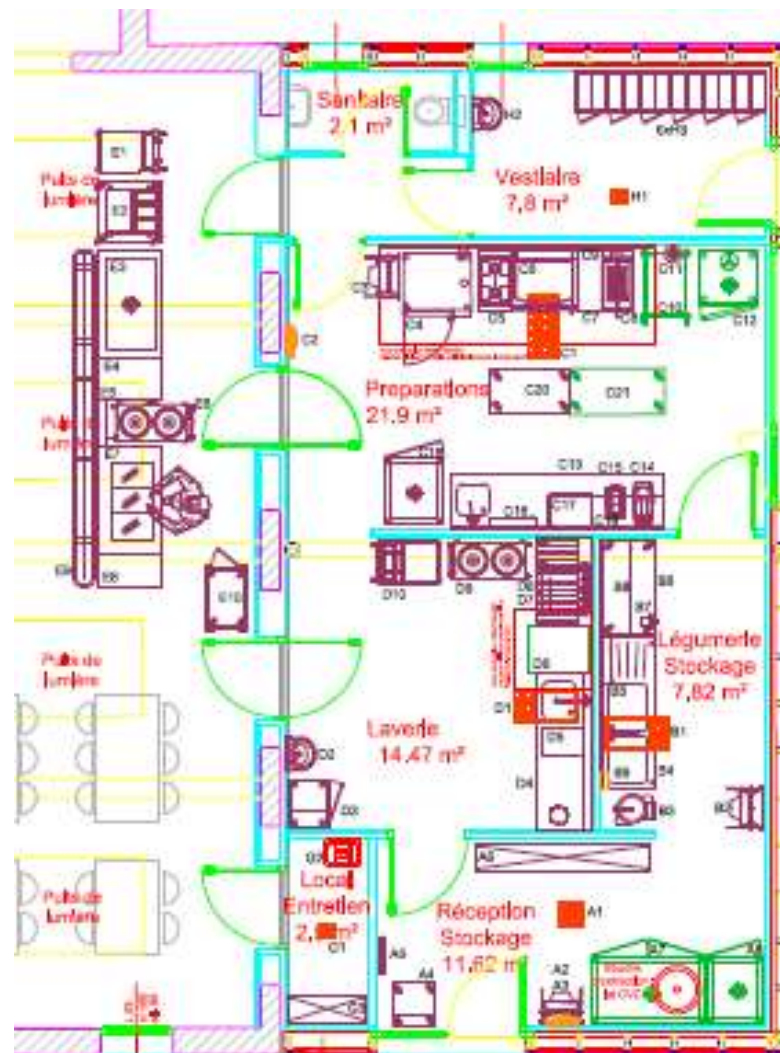
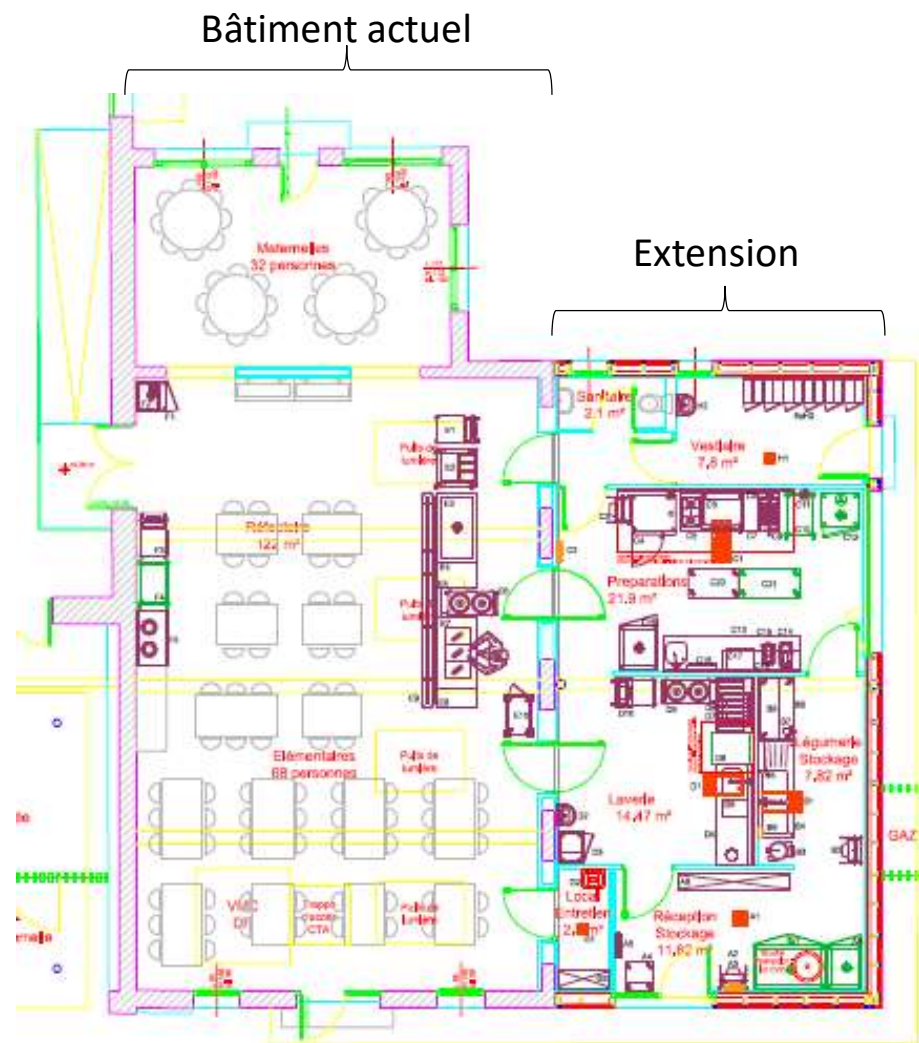


En rouge :
Créations et
extensions

CANTINE SCOLAIRE

- Extension du réfectoire pour atteindre une capacité d'une centaine de couverts en un seul service (structure de l'extension en ossature bois, menuiseries bois)
- 70 m² d'espace dédié à la préparation des repas
- 122 m² de réfectoire (avec un espace réservé aux maternelles)
- Installation de puits de lumière dans le réfectoire et traitement phonique pour un meilleur confort

CANTINE SCOLAIRE





BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE

- Le RDC abrite la bibliothèque de l'école et la garderie.
Les travaux prévus sont : l'isolation par l'intérieur, le changement des menuiseries, la mise aux normes des installations électriques. Les espaces intérieurs seront également réaménagés.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux logements sera complètement séparé des accès à l'école.
- Les deux logements communaux seront également réhabilités et leurs performances énergétiques améliorées.

PREAUX

- La création d'un premier préau en continuité de la cantine et du hall d'accueil harmonisera et marquera l'entrée principale du groupe scolaire. Il offrira également un espace protégé pour les entrées et sorties des maternelles.
- Un second préau sera créé dans la cour 2. Il permettra de protéger le passage entre le bâtiment de la bibliothèque / garderie et le hall principal et d'offrir un espace de récréation couvert pour les enfants. Ce préau vise également à contrer l'effet d'îlot de chaleur de la cour.





COURS ET ESPACES EXTERIEURS

- Des protections solaires seront mises en œuvre sur l'aile élémentaire et la salle socio-éducative pour améliorer le confort d'été des salles, permettant ainsi de répondre aux difficultés d'usage actuelles.
- La cour 1 sera aménagée en lien avec l'extension de la cantine. Les limites seront retravaillées pour offrir un traitement paysager de la clôture réalisée en bois ajouré.

COURS ET ESPACES EXTERIEURS

- Suppression des parkings se trouvant à proximité immédiate de l'école afin de répondre aux impératifs de sécurité Vigipirate et de sécuriser la zone piétonne située le long de la rue des Jonquilles. Les zones concernées seront végétalisées.
- Les cours 2 et 3 seront réaménagées : changement de revêtement visant à assurer la perméabilité des sols et le confort d'utilisation, végétalisation des espaces, création d'espaces verts supplémentaires, mise en œuvre de jeux et espaces ludiques pour les enfants.

PLAN DE MASSE AMENAGEMENTS PAYSAGERS



PHASAGE DES TRAVAUX

- Deux phases sont prévues :

- Phase 1 dès juillet 2022 : Fermeture pour réfection de la grande cour (côté maternelle et petit train). Création du grand préau .Réhabilitation du bâtiment ancien (garderie, bibliothèque et logements communaux).

Les accès à l'école se feront du côté parking – salle d'évolution.

- Phase 2 à partir de novembre 2022 au plus tôt : Mise à disposition de la grande cour, fermeture pour réfection de la petite cour côté kiosque, Fermeture pour réfection et agrandissement de la cantine.

Les accès à l'école se feront du côté parking – salle d'évolution / et ou / côté grande cour.

QUESTIONS - REPONSES

- **Combien de temps vont durer les travaux ?**

Le calendrier prévisionnel est de 12 mois de travaux.

La Mairie de Saint Sauveur, maître d'ouvrage des travaux est assistée d'un OPC, dont la mission consiste à veiller au bon déroulement du chantier dans les temps impartis.

- **Pourquoi lancer ces travaux maintenant ?**

La Loi Elan et le décret tertiaire qui en découle imposent un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette législation oblige les collectivités publiques à mettre en œuvre des travaux importants et coûteux afin de réduire progressivement leurs émissions à horizon 2030, 2040 puis 2050. Il est donc important d'enclencher rapidement des phases de travaux successives qui s'échelloneront jusqu'en 2050, afin de ne pas grever les finances de la commune de façon trop importante. Par ailleurs l'Etat incite fortement à la mise en place de ces travaux par l'attribution de subventions permettant justement de pouvoir lancer des projets de qualité à des coûts raisonnables pour les communes.

L'actualité climatique ne dément pas l'importance et l'urgence d'adapter le cadre de vie quotidien de nos enfants de façon à leur permettre de vivre et d'apprendre dans de bonnes conditions, dans un environnement respecté et plus sobre énergétiquement.

QUESTIONS - REPONSES

- Comment vont être organisées les salles de classe pendant les travaux ?

Le bâtiment abritant la bibliothèque et la garderie devant être complètement réhabilité, ces deux espaces seront installés dans deux salles de classe donnant sur la cour 1. La salle de classe des CM1/CM2 sera déplacée au 1^{er} étage dans une salle de classe inoccupée.

- Comment vont s'organiser les temps de récréation ?

L'OPC a pour mission d'organiser en toute sécurité et au mieux pour le bien être des enfants les travaux extérieurs de façon à permettre une continuité d'usage des cours.

Pendant toute la durée des travaux, les enfants auront accès en permanence à au moins une des deux cours de récréation.

QUESTIONS - REPONSES

- Comment va être organisée la garderie ?

La garderie sera maintenue dans les locaux de l'école aux heures habituelles. La salle de garderie sera juste déplacée de quelques dizaines de mètres dans une des deux salles de classe donnant sur la cour côté kiosque.

- Comment va être organisée la cantine ?

Pendant la phase 1 des travaux, la cantine fonctionnera normalement.

La cantine étant totalement réhabilitée en phase 2, elle sera bien évidemment inutilisable.

La mairie mettra à disposition et aménagera en conséquence l'ancienne Salle des Fêtes, qui sera réservée exclusivement à cet usage de cantine scolaire pendant la durée des travaux.

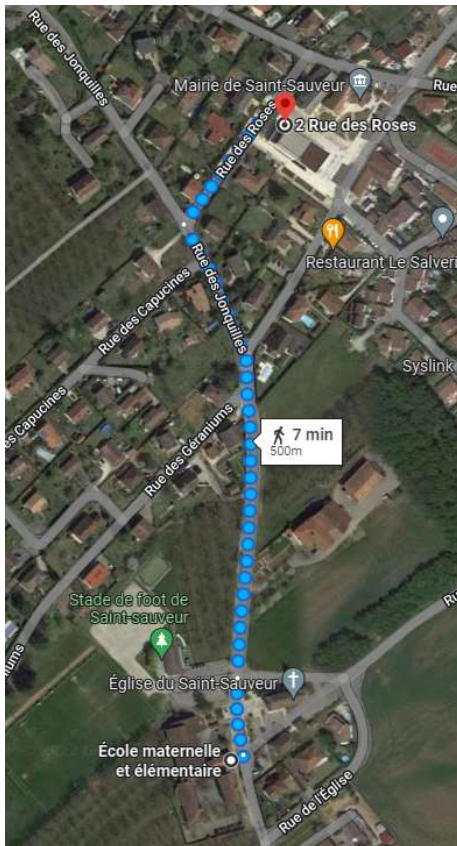
Pour des raisons d'encadrement des enfants lors de leurs déplacements depuis l'école, le repas se prendra en un seul service pour l'ensemble des enfants.

QUESTIONS - REponses

- Comment va être organisée la cantine ?

En terme de sécurité lors du trajet, les enfants seront encadrés par du personnel habilité mis à disposition par la Mairie, et dont le nombre sera adapté au nombre d'enfants inscrits à la cantine.

Ce trajet de 500 m sera réalisé sur la voie de déplacement « mode doux » de la rue des Jonquilles puis par la rue des Roses



QUESTIONS - REPONSES

- Comment va être organisée la cantine ?

Lorsque les travaux de la cantine ne permettront plus la préparation des repas par la cantinière, les repas seront achetés par l'association de la cantine à un traiteur agréé pour la restauration collective, et ce, sans augmentation du coût des repas actuels de 3,80 Euros (*source Association Cantine*).

Ils seront livrés et réchauffés sur place.